

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 12 Avril 2016

Etaients présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire, Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne – Adjointes. M. BOTTE Michel – M. DEBONNE Eric – M. DESER Alain – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUEVILLE Daniel – M. HOUISSE Bastien – M. HUBY Jacques formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LALMANT Marie-Françoise (ayant donné pouvoit à M. PETIT Jean-Pierre) – M. BURETTE Stéphane – M. LEDRAIT Didier

Monsieur BOTTE Michel a été désigné secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 22 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif 2015 qui se décompose comme suit :

	* Section de fonctionnement :		
	- Dépenses = 521.573.43 €	- Recettes	=
891.414.95 €			
	* Section d'investissement :		
	- Dépenses = 345.215.15 €	- Recettes	=
496.087.48 €			
	* Restes à réaliser en Investissement :		
	- Dépenses = 46.500.00 €	- Recettes = 00 €	

Compte de Gestion 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

Affectation du Résultat

L'exercice 2015 laisse apparaître :

* un excédent de fonctionnement de 369.841.52 €

* un excédent d'investissement de 150.872.33 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter comme suit ces résultats au budget primitif 2015 :

- C/002 : excédent de fonctionnement reporté : 369.841.52 € (369.841 €)

- C/001 : excédent d'investissement reporté : 150.872.33 € (150.872 €)

Taux des 3 taxes communales et de la CFE - cotisation foncière des entreprises

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

TAXES	Taux 2014
Taxe d'habitation	15.97
Foncier bâti	16.19
Foncier non bâti	53.95
C.F.E.	20.99

Budget Primitif 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre

- en section de fonctionnement à la somme de 888.112.00 €
- en section d'investissement à la somme de 476.943..00 €.

Modernisation du recouvrement du produit des services. Mise en place du prélèvement automatique et du titre payable par Internet (TIPI)

Afin de faciliter les démarches des usagers, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise la mise en place du prélèvement automatique et du titre payable par Internet (TIPI) pour le recouvrement du produit de la restauration scolaire et des prestations périscolaires,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer les contrats de prélèvement automatique avec les usagers, sur la base du modèle joint en annexe,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention d'adhésion à l'application des titres payables par Internet (TIPI) ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ce mode de recouvrement ainsi que du prélèvement automatique.
- autorise la clôture de la régie de recettes garderie scolaire à compter de 30 septembre 2016

Questions et informations diverses

- zéro phyto : Le Conseil Municipal approuve la démarche visant à supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts, du cimetière, des voiries, etc....

Séance levée à 20 heures 30